

Le Crédit Mutuel Arkéa fixe ses objectifs en faveur du climat à horizon 2030

Brest, le 18 décembre 2023 - Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a adopté le 1^{er} décembre ses premiers objectifs climatiques à horizon 2030, dans le prolongement de son adhésion à l'alliance NZBA en 2022. De nouveaux engagements dans le cadre de ses politiques sectorielles ont également été formalisés. Des actions fortes qui conduisent à certains renoncements et à l'accompagnement des transformations et transitions sectorielles, via des offres, des services et des dispositifs adaptés. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, co-construite avec ses parties prenantes, en accord avec son statut coopératif et sa qualité de société à mission.

Dans le cadre de sa stratégie climat¹, le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé dès 2020 à adopter une trajectoire d'alignement bas carbone de ses financements à horizon 2030. Cet engagement a été conforté par l'adhésion à la Net Zero Banking Alliance (NZBA)² en 2022.



Le Crédit Mutuel Arkéa a rejoint l'alliance "Net Zero Banking Alliance" en 2022. Nous nous sommes ainsi engagés à aligner nos investissements et portefeuilles de financements sur l'objectif "zéro émission nette" d'ici 2050 et à fixer un objectif intermédiaire pour 2030, selon les lignes directrices de l'alliance. Ces objectifs viennent fixer le cap qui guidera, à moyen terme, nos actions en faveur d'un monde plus durable. Dans un processus d'amélioration continue, nous poursuivrons notre contribution aux travaux de place, avec l'ambition d'optimiser les méthodologies de mesure utilisées et d'élargir les périmètres couverts par de nouveaux engagements. Notre démarche volontariste fait écho à la qualité d'entreprise à mission du Crédit Mutuel Arkéa et tout particulièrement à ses engagements en faveur des

1

https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-04/strategie_climat_avril2021_1.pdf

² La Net Zero Banking Alliance est une alliance de banques, inscrite dans l'initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI), qui soutient la mise en oeuvre de stratégies de décarbonation en fournissant un cadre et des lignes directrices cohérentes aux institutions financières, s'appuyant sur la science. Elle implique la définition de trajectoires climatiques relatives à neuf secteurs prioritaires : fer et acier, ciment, aluminium, pétrole et gaz, charbon, transport, immobilier, agriculture et production d'énergie.

territoires et de l'environnement et démontre toute l'implication de notre groupe en faveur des transitions.

Anne Le Goff, Directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

Accompagner les transitions environnementales suppose d'**engager une dynamique progressive et de long terme aux côtés de l'ensemble des acteurs économiques**. Face à l'urgence climatique, certains secteurs d'activité ou certaines pratiques doivent profondément et prioritairement évoluer car leur modèle, fortement émissif de Gaz à Effet de Serre, n'est pas compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris. Dans ce contexte, la banque a adopté, à l'occasion de son Conseil d'administration du 1^{er} décembre, **de nouveaux objectifs climatiques qui formalisent le cap qui guidera à moyen terme sa contribution à la décarbonation**.

Afin de bâtir ces objectifs à 2030, le Crédit Mutuel Arkéa a construit des méthodologies susceptibles d'évoluer en fonction des données extra-financières disponibles, de la qualité des données, de l'évolution du périmètre couvert et des futurs scénarios climatiques disponibles. A travers ses publications annuelles, le Crédit Mutuel Arkéa rendra compte des éventuels ajustements et évolutions de ses objectifs, fidèle à sa démarche d'amélioration continue et de transparence.



Retrouvez le rapport NZBA en cliquant sur l'image ci-dessus

Secteurs CHARBON, PÉTROLE ET GAZ

Depuis 2021, le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé de manière volontaire et a adopté et renforcé des trajectoires de sortie des secteurs Charbon et Pétrole et gaz, particulièrement émissifs. Ces engagements sont présentés dans les politiques sectorielles publiées sur le site internet du groupe³.

- Le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé dans une sortie du [charbon d'ici fin 2027](#) sur le périmètre monde et a renforcé dès 2021 son cadre de financement et

³ https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_55690/fr/nos-publications

d'investissement aux entreprises dont l'activité est liée au charbon (extraction et production d'énergie), dans le but d'orienter les flux financiers vers des technologies et ressources sobres en CO₂.

- Pétrole et gaz : dès à présent, le Crédit Mutuel Arkéa s'interdit tout nouveau financement de projets dédiés aux énergies fossiles et d'acteurs impliqués dans les Énergies Fossiles Non Conventionnelles : ceux qui développent des capacités de production en énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles ; les acteurs de l'exploration ; ceux qui développent des pipelines ou les capacités de terminaux GNL...

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à réduire à zéro **d'ici 2030** ses financements aux acteurs concernés.

Secteur IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Les bâtiments représentent 44 % de l'énergie finale consommée en France dont ⅓ le sont par l'immobilier résidentiel et engendrent, chaque année, plus de 123 millions de tonnes de CO₂⁴.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est fixé un objectif de réduction de 23 % d'ici 2030 de l'intensité carbone par mètre carré financé du portefeuille de crédits habitat des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, soit un passage de 15,5 kgCO₂e/m²/an⁵ à fin 2022 à 12 kgCO₂e/m²/an à fin 2030.

Il le fera en encourageant fortement les projets de rénovation énergétique, en finançant des logements neufs moins émissifs et en tenant le plus grand compte de la dimension sociale et économique du logement sur ses territoires.

La politique sectorielle du financement de l'immobilier sera mise en application à compter du 1^{er} janvier 2024.

Secteur TRANSPORT AÉRIEN

S'agissant du transport aérien, le Crédit Mutuel Arkéa prend plusieurs engagements :

- pour les financements non affectés aux compagnies aériennes et les nouveaux financements affectés à l'acquisition d'avions commerciaux, le groupe s'engage à ce que tout nouveau financement respecte des critères d'intensité carbone conformes à la trajectoire de décarbonation définie à partir du scénario "Net Zero Emissions by 2050" de l'Agence Internationale de l'Energie.
- à compter du 1^{er} janvier 2024, tout nouveau financement d'aéronef pour l'aviation d'affaires et l'aviation privée est interdit, quel que soit le secteur d'activité du client, excepté si l'aéronef financé n'est pas émetteur direct de CO₂.

La politique sectorielle du transport aérien entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

⁴ <https://www.ecologie.gouv.fr/energie-dans-batiments>

⁵ sur un périmètre couvert de 28,5 milliards d'euros d'encours

Secteur ACIER

Le Crédit Mutuel Arkéa s'engage à atteindre une intensité moyenne d'émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) de 1 024 kgCO₂/tonne d'acier en 2030 sur son portefeuille de financements de la sidérurgie. Le groupe souhaite pouvoir accompagner des acteurs du secteur de l'acier qui seraient engagés en faveur de la décarbonation de leur activité.

Secteur CIMENT

Le Crédit Mutuel Arkéa s'engage à atteindre une intensité moyenne d'émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) de 463 kgCO₂/tonne de ciment en 2030 soit une diminution de 24 % par rapport à son portefeuille au 31/12/2022. Le groupe souhaite maintenir l'accompagnement du secteur du ciment en finançant des acteurs engagés sur une trajectoire conforme au scénario NZE 2050 de l'AIE.

Secteur	Périmètre couvert	Scénario de référence	Scopes couverts	Objectif d'intensité carbone à 2030
 ► IMMOBILIER RÉSIDENTIEL	90 % du portefeuille de prêts habitat du groupe couvert par la mesure [*]	-	scopes 1 et 2	12 kgCO ₂ e par m ² et par an
 ► TRANSPORT AÉRIEN	Entreprises du Code NACE 51.10 compagnies aériennes ^{**}	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023)	scope 1	72 gCO ₂ par km et par passager
 ► ACIER	Entreprises du Code NACE 24.10 entreprises productrices d'acier ^{***}	NZE 2050 de l'AIE (version 2021)	scopes 1 et 2	1 024 kgCO ₂ par tonne d'acier produit
 ► CIMENT	Entreprises du Code NACE 23.51 entreprises productrices de ciment ^{***}	NZE 2050 de l'AIE (version 2021)	scopes 1 et 2	463 kgCO ₂ par tonne de ciment produit

^{*} Périmètre du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

^{**} Périmètre recentré sur les entreprises dont le cœur de métier est couvert par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie de la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa

^{***} Périmètre recentré sur les entreprises dont l'activité principale est couverte par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie de la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa

EMPREINTE DIRECTE

En complément de ces premiers objectifs sur des secteurs particulièrement carbo-émissifs de son portefeuille, le Crédit Mutuel Arkéa se veut exemplaire et fixe un objectif de réduction de 38 % d'ici 2030 de ses émissions directes sur les scopes 1 et 2 (électricité, utilisation in situ des combustibles fossiles pour le chauffage, eau chaude sanitaire, etc.), soit un passage de 2 880 tCO₂e à fin 2021 à 1 785 tCO₂e à fin 2030.

À propos du groupe Crédit Mutuel Arkéa

Le groupe coopératif Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir ...). Il compte plus de 11 000 salariés, 2 600 administrateurs, plus de 5,1 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et affiche un total de bilan de 189,1 milliards d'euros.

Premier groupe bancaire à se doter d'une Raison d'être en 2019, le Crédit Mutuel Arkéa est devenu une entreprise à mission en 2022 et s'engage au travers de son plan stratégique "Transitions 2024" à pratiquer une finance au service des territoires et de leurs acteurs afin de se positionner comme le partenaire financier agile et innovant des transitions d'avenir.

Présent sur l'ensemble du territoire national, le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de maintenir ses centres de décisions en région. Il est un acteur majeur de la création d'emploi sur ses territoires, et s'appuie sur une dynamique de recrutement continue. Le groupe a acquis la conviction que le développement local ne peut se faire qu'en alliant le financier et l'extra-financier. C'est la raison pour laquelle Crédit Mutuel Arkéa est la première banque française à avoir développé une méthode inédite de calcul de la performance globale. Cela lui permet de prendre en compte l'ensemble des impacts financiers, sociaux, sociétaux et environnementaux de ses activités et celles de ses parties prenantes.

Contact presse : Solen Deltour - 06 30 80 38 78 - solen.deltour@arkea.com



Suivez-l'actualité du Crédit Mutuel Arkéa sur les réseaux sociaux **cm - arkea.com**